

#### **CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND**

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél: 05 61 89 04 82 Mob: 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

**Mr Pierre BORDERES** 

Dossier N° 2020-06-20118

**TERMITES** 



**ERP** 



Adresse de l'immeuble Lieu-dit Le Plagnot **65230 THERMES MAGNOAC**  Date d'édition du dossier 07/06/2020 Donneur d'ordre **Pierre BORDERES** 



## **RÉGLEMENTATION**

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse ...ute (s)

...ute de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

## QUI MIEUX QU'UN GRAND RESEAU PEUT **VOUS PROPOSER UNE TELLE QUALITE DE SERVICE ?**



Accompagnement avant, pendant, et après notre mission



Notre combat pour la qualité



La meilleure RC Pro du marché : 3 000 000 €/an et par cabinet



Un site internet reprenant les textes réglementaires



Tout savoir sur les diagnostics en 3 minutes



Des rapports disponibles sur l'extranet

31210 MONTREJEAU

## Note de synthèse



Adresse de l'immeuble Lieu-dit Le Plagnot 65230 THERMES MAGNOAC Date d'édition du dossier 07/06/2020

Donneur d'ordre **Pierre BORDERES**  Réf. cadastrale

F / 337

Sans objet

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports



#### **TERMITES**

#### Absence d'indices d'infestation de termites

Présence de traces visibles d'agents de dégradation biologique du bois autres que les

Limite de validité :

06/12/2020



#### **ERP**

#### Présence de risque(s)

Plan de prévention des risques : PPRN (Risques pris en compte : Mouvement de terrain) —

<u>Limite de validité</u>:

06/12/2020

Dossier non regle, ne paut être utilisé po





#### **CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND**

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

**Tél: 05 61 89 04 82** Mob: 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

**Mr Pierre BORDERES** 

Dossier N° 2020-06-20118 #T

# État du bâtiment relatif à la présence de termites

### **DESIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS**

Adresse: Lieu-dit Le Plagnot

**65230 THERMES MAGNOAC** 

Référence cadastrale : F / 337

Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet

Nature du bâtiment : Maison individuelle Étendue de la prestation : Parties Privatives

Nombre de niveaux : 3

Année de construction : Antérieur à 1949



#### **DESIGNATION DU CLIENT**

Client : Mr BORDERES Pierre Lieu-dit Le Plagnot 65230 THERMES MAGNOAC

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

☑ Propriétaire de l'immeuble

☐ Autre, le cas échéant (préciser) :

### DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : Patrick FERDINAND

Certification n°C043 valide du 01/10/2017 au 30/09/2022 - LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100

**CASTRES** 

Cabinet de diagnostics CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry – 31210 MONTREJEAU

N° SIRET : **SIRET 494 595 853 00032 - APE 7120B** 

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49 366 477 Validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.







#### **REALISATION DE LA MISSION**

N° de dossier :	2020-06-20118 #T
Ordre de mission du :	09/03/2020

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s): Pas d'accompagnateur

cte authentique Traitement antérieur contre les termites : Informations collectées auprès ☐ Oui ☐ Non du donneur d'ordre: Présence de termites dans le bâtiment : ☐ Oui □ Non

Document(s) fourni(s): Aucun Moyens mis à disposition : Aucun Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet Commentaires: Néant

#### CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L133-1 à L133-6 et R133-1 à R133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 29 mars 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'étal du bâtiment relatif à la présence de
- Norme NF P 03-201 (Mars 2012): État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L133-5 du CCH ⊠ Oui ☐ Non

Nota: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

#### LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION & DIAGNOSTIC

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées cans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobiler, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

#### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré d'indices d'infestation de termites.

Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

Des agents de dégradation biologique du bois ayant été repérés sur le bien objet de ce constat, nous vous recommandons de prendre contact avec une entreprise qualifiée afin d'envisager le traitement des bois le plus adapté.

#### Nota:

Dans le cas de la présence de termites (y compris aux abords immédiats du bâtiment), il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette déclaration consiste, dans le mois suivant l'édition du présent rapport, en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.





- Dans le cas de la présence de mérule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L133-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.
  - Cette déclaration consiste en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- Conformément à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

# <u>IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC</u> Légende des colonnes des tableaux de repérage

COLONNE	Abréviation	Commentaire
Parties de bâtiment visitées	HR	Taux d'humidité relative du local
raities de patiment visitées	TA	Température ambiante du local
Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	A, B,, Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
Résultat du diagnostic d'infestation	Absence d'indice	Absence d'indice d'infestation de termites

#### Maison principale - Rez de chaussée

DARTIES DE RATIMENT VISITEES	Ourmages, payties d'aurmages et éléments aleminés	Dácultat du diagnastic d'infactation
PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Extérieur	Arbres et arbustes, Avancées de toit Bors, Mur Brique, Mur Crépi, Volet Bois Peinture	Absence d'indice
Entrée	Escalier Bois, Mur Crépi, Plafond Lambris bois, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture, Solives Bois Verni	Absence d'indice
Séjour	Fenêtre Bois Peinture (Murs B+C), Mur Crépi, Plafond Lambris bois, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Murs B+C)	Absence d'indice
Cuisine	Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Fenêtre Bois Verni, Mur Grêpi, Mur Faïence, Plafond Lambris bois, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Verni (Mur A), Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice
Buanderie	Fenêtre Bois Verni, Mur Faïence, Mur Plâtre Peinture, Plafond Bois Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois, Solives Bois Verni	Absence d'indice
OSSI Prièce	Calorifuge Laine d'isolation, Fenêtre droite Bois Verni (Mur D), Fenêtre gauche Bois Verni (Mur D), Mur Enduit ciment, Plafond Bois, Plancher Ciment bouchardé, Porte Bois Peinture, Solives Bois Verni, Volet droite Bois Verni (Mur D), Volet gauche Bois Verni (Mur D)	Absence d'indice
wc	Mur Enduit ciment Peinture, Mur Faïence, Plafond Bois Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Solives Bois Verni	Absence d'indice
Salle d'eau	Fenêtre Bois Verni (Mur D), Mur Enduit ciment Peinture, Mur Faïence, Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A), Solives Bois Verni	Absence d'indice





PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Auvent	Mur Brique, Mur Pierres, Plafond Bois, Plafond  Auvent Charpente bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Béton, Stock(s) bois, Volet Bois Verni	
Garage	Calorifuge Mousse Pvc, Mur Enduit ciment, Mur Pierres, Plafond Charpente bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Béton, Porte Bois Verni (Mur A), Porte Métal Peinture (Mur D)	Absence d'indice
Chaufferie	Mur Enduit ciment Peinture, Plafond Placoplâtre, Plancher Béton, Porte Bois Verni (Mur A)	Absence d'indice

## Maison principale - 1er étage

• •		
PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Palier	Escalier Bois, Fenêtre Bois Peinture (Mur C), Mur Crépi, Plafond Lambris bois, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Verni, Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Chambre 1	Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Mur Plâtre Papier- Peint, Plafond Lambris bois, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A), Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice
Chambre 2	Fenêtre Bois Peinture (Murs B+C), Mur Plâtre Papier- Peint, Plafond Lambris bois, Plancher Bois, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Mur A), Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Murs B+C)	Absence d'indice
Dégagement	Mur Crépi, Plafond Lambris bois, Plancher Dalles de moquette fixées, Plinthe(s) Bois Verni, Solives Bois Verni	Absence d'indice
Chambre 3	Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Mur Plâtre Papier- Peint, Plafond Lambris bois, Plancher Dalles de moquette fixées, Plinthe(s) Bois Verni, Porte Bois Peinture (Mur A), Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois, Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture, Volet intérieur Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice
Chambre 4	Penêtre Bois Peinture (Mur C), Mur Plâtre Papier- Peint, Plafond Lambris bois, Plancher Dalles de moquette fixées, Plinthe(s) Bois Verni, Porte Bois Peinture (Mur A), Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois, Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Salle de bain et wc	Fenêtre Bois Peinture (Mur C), Mur Faïence, Mur Plâtre Peinture, Plafond Lambris bois, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture, Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois, Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Chambre 5	Fenêtre Bois Peinture (Mur C), Mur Plâtre Papier- Peint, Plafond Lambris bois, Plancher Dalles de moquette fixées, Plinthe(s) Bois Verni, Porte Bois Peinture (Mur A), Rangement(s) Porte(s) et étagère(s) bois, Solives Bois Verni, Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice

## Maison principale - 2ème étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Combles	Mur Brique, Mur Pierres, Plafond Charpente bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Bois, Plancher Béton, Porte Bois Peinture	Absence d'indice





#### Dépendance - Rez de chaussée

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation	
Atelier	Fenêtre droite Bois Verni (Mur D), Fenêtre gauche Bois Verni (Mur D), Mur Brique, Plafond Bois, Plancher Béton, Porte Métal Peinture, Volet droite Bois Peinture (Mur D), Volet gauche Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice	
Garage	Mur Brique, Plafond Charpente bois, Plafond Polyane, Plancher Béton, Porte Métal Peinture	Absence d'indice	

#### Dépendance - 1er étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Grenier	Mur Brique, Plafond Charpente bois, Plafond Polyane, Plancher Bois	Absence d'indice

# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

## IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUTRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION.

Néant

#### **MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

À tous les niveaux du bâtiment, y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...) :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles : sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois, produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol, matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altèrés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) :
- Sondage mécanique non destructif des bois visibles et accessibles, notamment à l'aide de poinçons, de lames, etc., sauf sur les éléments en bois dégradés, où les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Inspection du périmètre externe du hâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment : examen des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, des stockages de bois et de tous les matériaux contenant de la cellulose.

L'équipement de base de l'opérateur doit comporter a minima un poinçon, une lame (couteau, cutter), une lampe et une loupe.





#### **CONSTATATIONS DIVERSES**

Les constatations suivantes ne concernent le bâtiment objet du présent état que si la case correspondante est cochée :

Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites

Dont notamment :

LOCALISATION	Indices	Photo
Maison principale 2ème étage Combles	Insectes à larves xylophages	alle

Nota: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le un acte auti souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats

Signes de traitement antérieur

|X|**Autres constatations** 

Indice de présence d'insectes à larves xylophages.

#### DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT

Visite effectuée le 05/06/2020 (temps passé sur site : 0h30) État rédigé à MONTREJEAU, le 07/06/2020

Opérateur de diagnostic : Patrick FERDINAND Durée de validité : Six mois, jusqu'au 06/12/2020

Signature de l'opérateur de diagnostic

Cachet de l'entreprise

Cabinet d'expertises FERDINAND Tél: 06 38 81 99 21

16 rue du Bar 31210 MONTREJEAU

Jossier non redien Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

#### **ANNEXES**





#### Attestation d'assurance



#### Certifications



# Attestation d'indépendance

« Je soussigné Patrick FERDINAND, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de léaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;

Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet d'expertises FERDINAND
Tél : 06 38 81 99 21
Secteur Aure, Barourse Comminges
16 rue au Barry
31910 MONTRIECAU
cabinet agenda ferdinandéhotmalár
Siret : 4945985300094



#### **CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND**

Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél: 05 61 89 04 82

Mob: 06 38 81 99 21

cabinet.agenda.ferdinand@hotmail.fr

Mr Pierre BORDERES

Dossier N° 2020-06-20118 #R

# État des risques et pollutions (ERP)

Réalisé par Patrick FERDINAND Pour le compte de CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND

#### REFERENCES DU BIEN

Lieu-dit Le Plagnot 65230 Thermes-Magnoac Parcelle(s): F0337

Vendeur Mr Pierre BORDERES



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Thermes-Magnoac est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune			Votre immeuble		
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation	approuvé	21/06/2010	oui	non
Zonaga de sismicité : 2 - Faible*		oui			
Zonago tu potentiel radon : 1 - Faible**		non	-		

<sup>.</sup> Ande d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8). egard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique 134 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018. et n°2010-1255 du 22 \*\* Situation de l'imme

0	Informations complémentaires	Zone
70,	Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Moyen (2)
	Plan d'Exposition au Bruit*	Aucun

tographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb







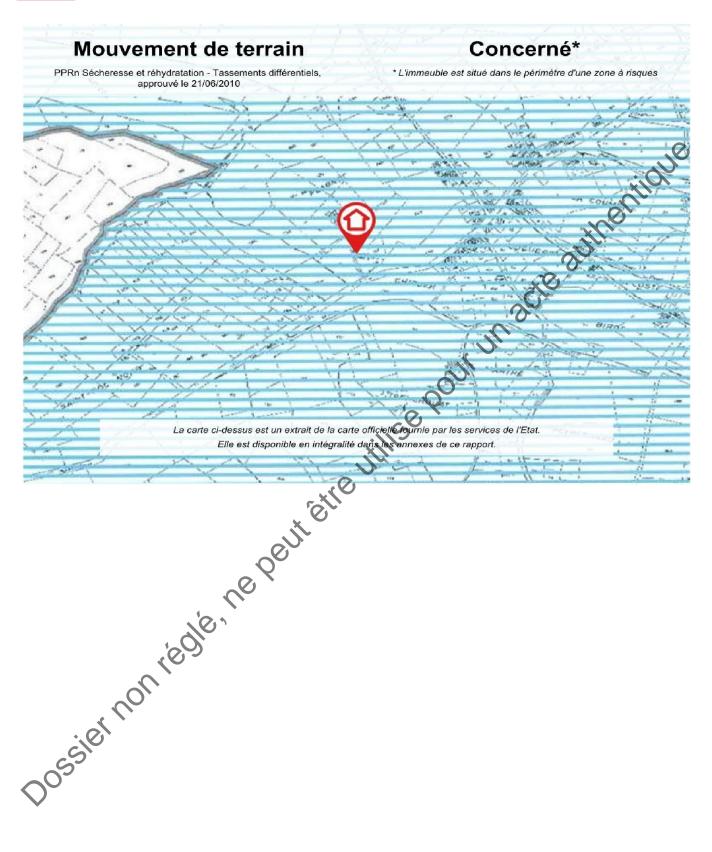
# **Etat des Risques et Pollutions** aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

concernant l'immeuble	ligations, interdictions, servitu e, est établi sur la base des in n° 65-2				niers ou te	chnologi	ques
		017 00 17 000	do		mė vá mlia á	la : 07/0/	/20 <del>6</del>
Situation du bien immobil  2. Adresse	ier (bati ou non bati)			Docume	nt réalisé l	le : 07/06	/2020
Parcelle(s): F0337							S
Lieu-dit Le Plagnot 65230	) Thermes-Maanaac					1110	
Lieb-dir Le Flagrior 65250	memes-wagnode					6.	
3. Situation de l'immeuble	e au regard de plans de préve	ention des risques naturels	[PPRn]		100	<b>5</b>	
	ans le périmètre d'un PPRn	prescrit			iuc	non	Х
	ans le périmètre d'un PPRn	appliqué par antic	ipation			non	Х
	ans le périmètre d'un PPRn en compte sont liés à :	approuvé	fles risques grisés ne l	iont pas l'abielane r	procédure PPR	non Surla coma	nunel
		D		XO.			ionej
Inondation  Mouvement de terrain	Crue torrentielle  Myt terrain-Sécheresse X		Submersion	nonne C	Eruption vi		
Feu de forêt	Myr lendin-secheresse X			0			
	né par des prescriptions de tr	avaux dans le rèalement	du ou des PPRn			non	х
	rits par le règlement du PPR r					non	
4 Situation de l'immeuble	e au regard de plans de préve	ention des risques miniers	PPRml				
	ans le périmètre d'un PPRm	prescrit				non	Х
	ans le périmètre d'un PPRm	appliqué par antic	inglia			non	X
	ans le périmètre d'un PPRm	approuvé	npulo,				X
Les risques miniers pris		, C	(les risques grisés ne l	iont pas l'objet d'une p	procédure PPR		nune)
Risque miniers		Effondremen	Toss				
Pollution des sols	Pollution des eaux	Enormale di la					
	né par des prescriptions de tr	avaux dans le recement	du ou des PPRm			non	X
	rits par le règlement du PPR n					non	
5 Situation de l'immeuble	e au regard de plans de préve	ention de visques technolo	ogiques [PPRt]				
	ans le périmètre d'un PPRt		ogidoes [i i ki]				~
	ans le périmètre d'un PPRt	approuvé prescrit				non	X
	ques pris en compte sont li	O present	(les risques grisés ne l	ont pas l'objet d'une p			
Risque Industriel	Effet thermique	Effet de surpression					
L'immeuble est situé er	secteur d'expropriation ou c	le délaissement				non	х
L'immeuble est situé er						non	Х
Si la transaction conce	erne un logement, les travaux	prescrits ont été réalisés				non	
Si la transaction ne co	ncerne pas Agement, l'info	ormation sur le type de risc tique, est jointe à l'acte de	ques auxquels l'imm	euble		non	
est exposé ainsi que le	ur gravité, o soabilité et ciné	tique, est jointe à l'acte de	e vente ou au cont	rat de location			
6. Situation de l'immeuble	e au regard du zonage réglen et D. K. F. July code de l'environnement mod	nentaire pour la prise en c	ompte de la sismic	ité			
	ans une commune de sismicit				Faible	Très fait	
			zone 4 zon		e2 X		
7 Situation de l'impresso	au regard du zonage réglen	nentaire nour la prise en c	omnte du notentiel	radon			
en application des articles R125-23	du code de l'environnement et R1333-29 du	code de la santé publique, modifiés par	le Décret n°2018-434 du 4 juin	2018			
L'immeuble se situe da	ins une Zone à Potentiel Rado	-		acteur de transfert		Faible	
.0		zone 3	zon	e 2	2	zone 1 X	
	x sinistres indemnisés par l'ass						
L'internation est menti	onnée dans l'acte authentiqu	ue constatant la réalisation	n de la vente		oui	non	
9. Silvation de l'immeuble	e au regard de la pollution de	s sols					
	ans un Secteur d'Information s	sur les Sols (SIS)			oui	non	Χ
Aucun SIS ne concerne cette com	mune a ce jour						
Parties concernées	330 20 00.000000000000000000000000000000		2.0		La		
Vendeur	Mr Pierre BORDERES		à		le		
Ασαμότουν			24		In		
Acquéreur			à		le		
Attention ! S'ils n'impliquent pas	d'obligation ou d'interdiction réglement	aire particulière, les aléas connus ou	prévisibles qui peuvent être	signalés dans les dive	ers documents	d'informatio	n
préventive et concerner le bier	immobilier, ne sont pas mentionnés par	cet etat.					











#### Déclaration de sinistres indemnisés

#### en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

The Hidue Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

#### Arrêtés CATNAT sur la commune de Thermes-Magnoac

Risque	Début	Fin	JO	ndemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Mouvement de terrain	23/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/05/1998	01/05/1998	03/10/1998	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1994	28/01/1996	
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques maje internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	Oll			s majeurs et, sur
	dresse de l'i		•	
Commune : Thermes-Magnoac	ieu-dit Le Pla Parcelle(s) : F0	gnot 1337		
	5230 Therme		C	
E E	rance	s-Magnoa	C	
	rance			
Etabli le :				
euite				
Vendeur:	cquéreur :			
Mr Pierre BORDERES				
Mr Pierre BORDERES				
Dossier				





#### Prescriptions de travaux

Aucune

#### Documents de référence

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET D'EXPERTISES P.FERDINAND en date du 07/06/2020 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi consume de terrain sécheresse et réhydratation - Tassemente d'obligation de travaux plant de terrain approuvé le 21/06/2010

Aucune prescription de travaux plant

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8 Le BIEN est également concerné par :

- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

# Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017
- > Cartographies :
- Oossier non regie ne peut et le p - Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

on des services du Cabinet

e interministériel ense et de protection civiles

otection civile

**ARRETE Nº :** 65-2017-03-17-00

Relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur risques naturels ou technologiques quaje dans le département des Hautes-Prénées.

actealit

#### La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoristique de la companie de

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié rélatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concern par l'obligation d'information des acquérents et des locataires de biens immobiliers sur les risquaturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directive des services du Cabinet.

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abrogs et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixan liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de bic immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

#### ARTICLE 2

Tous les étéments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture majrie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

..../...





- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 
Ces éléments d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à Carticle R.125-25 du code de l'environnement.

#### Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Jossier non regle, ne peut etti

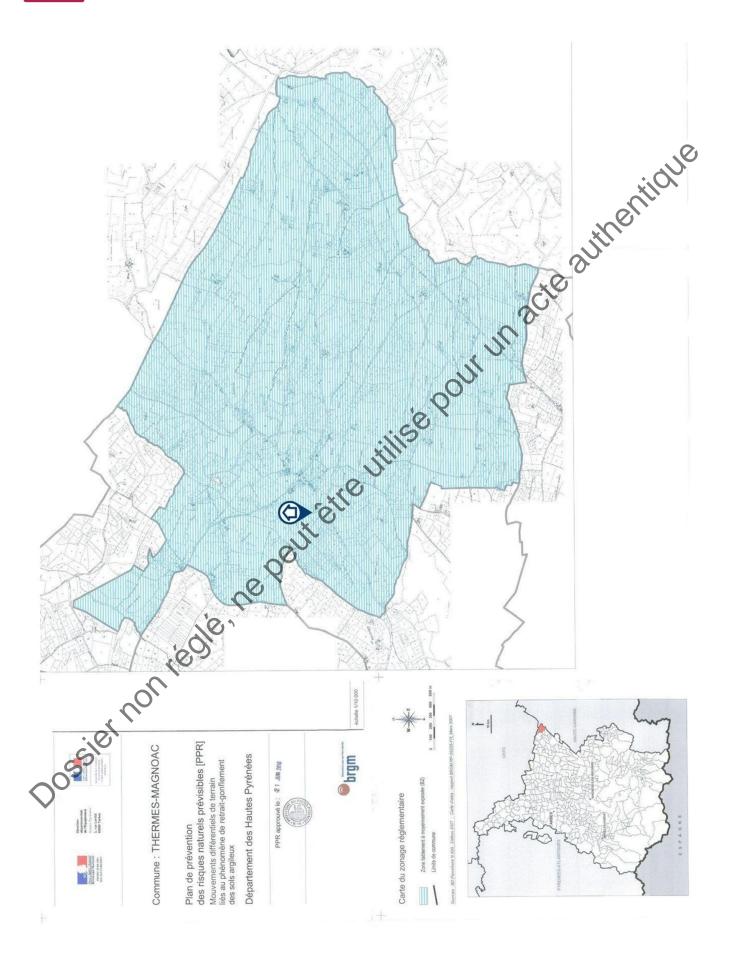
Tarbes, le

1 7 MARS 2017

Béatrice

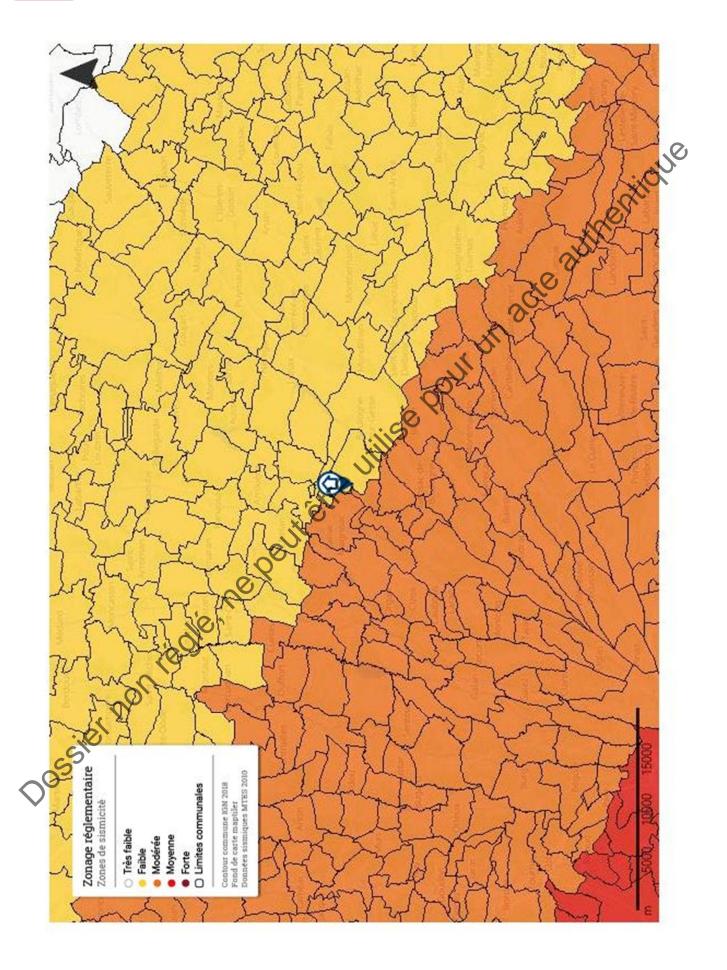
2/16















#### Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°146870

#### Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex

#### CABINET D'EXPERTISES FERDINAND Patrick FERDINAND 16 rue du Barry 31210 MONTREJÉAU

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- Jihen due satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 seatembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi pro-ses textes subséquents ;
- subséquents ;
  garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières. à savoir : des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaugest produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'euvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mérules

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Diagnostic Technique Global (DTG)

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millémes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prét conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitabilité

Diagnostic métrage habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Diagnostic métrage habitable - runeve de solution Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation en constitute de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation Détermination de la concentration de promb dans apprés canalisations Installation de la défendement de femilie de la concentration de promb dans appresses canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en control de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Réalisation des ausseurs sur Energétique Conseil et Étude en Rénovation Energétique Conseil et Étude en Rénovation Energétique

Audit Energétique maison individuelle Diagnostic éco-prêt (méthode TH-C-E ex)

Réalisation de bilans thermiques betwographie infrarouge

Assainissement autonome

Assainissement collectif Diagnostic sécurité

La présente alestation est délivrée pour la période du 1" janvier 2020 au 31 décembre 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

📞 présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances....). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite

Etablie à La Défense, le 3 janvier 2020, Pour Allianz

GRAS SAVOYE on Suptito or Corn or 33, 33/14 Quanto 4 LATE AND A

Allianz LARD.

Entreprise régie par le Code des Assurances Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

rs Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex